

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit septembre à vingt heures trente, le CM légalement convoqué le 12 septembre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. ALLES, Maire.

Etaient présents : M. ALLES, M. CANAL, M. CHANCLUD, M. CHAPEY, M. CORDIER, Mme GILET, Mme LASSIMOUILLAS, M. MAGNÉ, Mme PALFRAY et M. PINIER.

Etaient absents : M. ALEXANDRE qui donne pouvoir à M. CHAPEY, M. GEORGE qui donne pouvoir à Mme LASSIMOUILLAS, Mme MAYORDOMO qui donne pouvoir à M. ALLES, M. GODEAU qui donne pouvoir à M. MAGNE et M. CARON. **Secrétaire de séance** : Mme GILET. Le compte rendu de la séance du 5 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

Annule et remplace la délibération 2015-02 du 27 mars 2015 : Affectation du résultat 2014-M14 au Budget Primitif 2015 : La préfecture a demandé que le montant de l'excédent de fonctionnement du M14 intègre les Restes A Réaliser. **Le CM accepte** et reprend la délibération d'affectation du résultat comme suit : R 1068 : 88 427.29€ (84 443.29 de déficit d'investissement +3 984 de RAR).

Décision Modificative N°2 au Budget Primitif 2015 - M14 : (suite à modification du résultat d'affectation 2014) : En raison de l'intégration des RAR dans l'excédent de fonctionnement il faut équilibrer le budget à nouveau c'est pourquoi **le CM autorise** M. le Maire à modifier le budget comme suit :

En investissement Recette art 1068 : +3 984€ En fonctionnement Recette art 002 : -3 984€

En investissement Recette art 1323: - 3 984€ En fonctionnement Recette art 73111 : + 3 984€

Schéma Directeur d'Assainissement : Création : L'Article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales oblige la commune exerçant la compétence "assainissement" à délimiter après enquête publique, les zones relevant de l'assainissement collectif, individuel et les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour limiter la pollution des milieux aquatiques. Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) décrit le programme d'aménagement du système d'assainissement de la commune et désigne les types d'assainissement à mettre en place. Il expose les travaux à réaliser pour leur fonctionnement. Rambouillet Territoire ayant la compétence obligatoire « Assainissement non collectif » lance un programme de réhabilitation des filières. L'Agence de l'eau ainsi que le Conseil Général des Yvelines exigent un SDA complet avec plan de zonage soumis à enquête publique.

L'article 35 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 oblige chaque commune à se doter d'un SDA au plus tard le 31 décembre 2005. Un SDA n'étant valable que 10 ans, la commune n'a pas eu la nécessité de le réaliser jusqu'à présent.

Le CM accepte la réalisation du SDA, l'octroi de subventions étant conditionné par la mise en œuvre de ce SDA.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Rochefort/Longvilliers : Dissolution : La Loi NOTRe du 7/08/2015 dite « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » apporte de nouvelles dispositions relatives aux syndicats intercommunaux compétents en matière d'eau ou d'assainissement. Rambouillet Territoire reprendra cette compétence obligatoire de l'assainissement collectif. Le SIAEP d'Ablis ayant la gestion de l'eau propose de reprendre l'assainissement. Il facture actuellement l'eau et l'assainissement et dispose de matériel d'intervention sur les réseaux. Pour des raisons de délai budgétaire et de respect législatif, il est proposé de dissoudre le SIA de Rochefort-Longvilliers à compter du 01 /01/2016. **Le CM accepte**.

SIAEP d'ABLIS : Transfère de la compétence assainissement collectif : Suite à la dissolution du SIA, la commune de Longvilliers demande au SIAEP d'Ablis d'exercer la compétence assainissement collectif « collecte et traitement des eaux usées (réseau unitaires et séparatifs d'eaux usées, stations d'épuration) à compter du 01/01/2016. Cette demande concerne le Bourg, La Bête, Reculet et Petit Plessis. Bouc Etourdi dépend du SYndicat mixte du Bassin Supérieure de l'Orge. **Le CM accepte**.

Pose d'un candélabre route de La Bête : En raison d'un trou noir sur la voie publique au niveau de l'onglerie, la pose d'un candélabre a été demandée par le propriétaire. M. Pinier souligne que l'accès à la garderie de l'école maternelle est également très sombre. Il est décidé qu'après étude, si nécessaire, la pose de deux candélabres serait réalisée. **Le CM accepte** a 13 voix pour et une contre (M.PINIER).

Compteur électrique alimentant la salle Ferme de l'Eglise au nom de la Mairie : Un plancher chauffant alimente la salle Ferme de l'Eglise mise à disposition par la Mairie aux associations. La consommation électrique est très élevée en raison de modifications de réglages intempestifs. Le propriétaire souhaite que le locataire en l'occurrence la mairie règle cette charge. **Le CM accepte** de reprendre la consommation d'électricité (compteur spécifique) à compter du 01/10/2015.

Questions diverses :

Demande de subvention : Culture et Loisirs à Longvilliers demande pour l'événement « JAZZ à toute heure » une subvention supplémentaire. L'organisation de cet événement demande une participation fixe à chaque commune associée et se charge du planning et programme. Après divers échanges il est décidé de prévoir cette demande au BP 2016, sous-réserve que l'accès à l'événement soit gratuit.

Pour Information :

Courrier du Sous-Préfet concernant la « rave party » : M. Allès lit la réponse de M. le Sous-Préfet, des travaux d'aménagement vont être réalisés par TGV et Cofiroute afin de réduire l'accessibilité du pont.

Augmentation de consommation de la borne fontaine (place de l'Eglise) : Conformément à la réglementation, le SIAEP d'Ablis signale une augmentation supérieure à 50% de la conso moyenne. M. Magné se charge de vérifier son bon fonctionnement.

Courrier de Mme LEFEVRE du 02/06/2015 : concernant la modification du nom de rue « CR35-Chemin des Vignes » en « Chemin des Vignes ». Le CM maintient sa délibération, et précise que cette appellation est plus claire.

Projet de mise en eau du lavoir – Hameau de La Bête : M. Magné souhaite avoir l'aval du CM avant d'envisager une étude de réalisation. Le CM accepte. A cette occasion Mme Lassimouillas rapporte que des habitants de Bouc Etourdi ont également demandé la mise en eau du lavoir. M. Chanclud rappelle que le Rouillon est alimenté par le trop plein des étangs, il n'a pas de source et donc le lavoir ne serait pas en eau la plupart de l'année, par ailleurs il est très détérioré.

Groupement de commandes pour les assurances Incendie, Accident et Risques Divers avec le CIG : par délibération, le CM avait décidé de rejoindre ce groupement de manière à répondre à l'obligation des marchés publics (mise en concurrence). Aux vues du compte rendu du CIG, il apparaît que l'assureur actuel est compétitif. M. Allès propose de terminer l'analyse comparative et de décider au prochain CM.

Autorisation du droit des sols présenté par M. Chanclud :

Déclaration Préalable	DA SILVA Mickaël	2 Petit Plessis	07834915C0007	Clôture / Portail
Déclaration Préalable	BERTINOTTI Charles	18, route de Rochefort	07834915C0008	Transformation de fenêtre en porte
Déclaration Préalable	BOIVIN Agnès	14, rue du Lavoir La Bête	07834915C0009	Remplacement portail
Déclaration Préalable	BERGOUGNIOUX Jean	36, rue de Saint Cyr Bouc Etourdi	078349150010	Rénovation et modification de l'aspect extérieur

Voirie : M. Chapey résume les travaux réalisés avec la subvention complémentaire accordée par le Conseil Général des Yvelines : rue de Morsang enrobé coulé à froid, bourg rebouchage des trous et comblement de certains bas-côtés de la rue.

Budget 2016 : M. Allès lit la lettre de cadrage de Rambouillet Territoire à ses services. Le président et vice-président rappelle les différentes modifications apportées par le passage en Communauté d'Agglomération exigeant de nouvelles compétences. Une réflexion est engagée pour une harmonisation des taxes sur le territoire. La loi NOTRe modifie le seuil à 15 000 habitants pour les intercommunalités et risque de modifier le périmètre. Il est demandé une grande rigueur pour les dépenses de fonctionnement, il est également réaffirmé l'objectif d'une pression fiscale minimale pour les contribuables.

Livre sur l'histoire de Longvilliers : M. Allès lit la proposition d'une personne ayant déjà écrit l'histoire d'autres communes du département. Le CM ne souhaite pas donner suite.

Aire de jeux : M. Allès informe les conseillers de l'état d'avancement des demandes faites auprès des propriétaires de terrain susceptibles d'accueillir une aire de jeux. M. Chapey regrette la photo à son avis « contractuelle » parue dans le bulletin de septembre. M. Allès précise que la simulation a eu lieu à cet endroit pour répondre au Collectif de la Gloriette qui pensait que cela dénaturerait le paysage. M. Chapey demande pourquoi la commune ne s'est pas présentée acquéreur du terrain de Reculet. M. Chanclud rappelle que pour pouvoir demander à la Safer de préempter, il faut que la commune ait un projet environnemental ou agricole et l'aire de jeux ne fait pas partie de cette thématique. Il propose éventuellement un échange de terrain.

M. Allès précise que la réflexion continue et que lorsque toutes les possibilités auront été envisagées alors une réunion publique sera organisée et la décision sera prise au conseil municipal suivant.

Fleurs offertes par la Mairie lors d'un mariage : M. Magné souhaiterait qu'un bouquet soit offert aux mariés. La question soumise au vote n'a pas été acceptée.

La Séance est levée à 23H10.